

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00141
Numéro SIREN : 839 771 516
Nom ou dénomination : A.C.F

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2022 sous le numéro de dépôt 8910

A.C.F
Société par actions simplifiée unique au capital de 10 000 euros
Siège social : 68 Route de Beaulieu 45360 CHATILLON-SUR-LOIRE
Immatriculé 839 771 516 RCS D'ORLEANS

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/08/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Et le onze août,
L'associée de la société désignée ci-dessus s'est réunie au siège social.

La soussignée :

- **LA SOCIETE ENERGIE INVEST.....100 actions**
Total des actions.....100 actions

L'associée précise qu'elle a été régulièrement convoquée et déclare renoncer en conséquence à se prévaloir d'une quelconque nullité de ce chef.

Le président de séance constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Ordre du jour

L'assemblée générale est convoquée sur l'ordre du jour rappelé ci-dessous :

- Démission du Directeur Général Délégué ;
- Pouvoir pour formalités.

A cet effet, elle a convenu ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION

(Démission du Directeur Général Délégué)

Le Directeur Général Délégué de la société par Actions Simplifiée A.C.F ayant son siège social au 68 Route de Beaulieu 45360 Chatillon-sur-Loire et immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 839 771 516 en la personne de Monsieur TRAMIS Matthieu Jonathan Nicolas né le 15 mai 1984 à Paris (France) a présenté sa démission.

Sa démission a été acceptée.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

OH

DEUXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

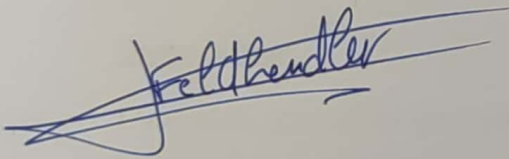
L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra de réaliser.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures. De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à CHATILLON-SUR-LOIRE, le 11 août 2022

"
Certifié conforme
à l'original par le
Président "



La Société ENERGIE INVEST

Représentée par Monsieur Habib OUADFEL

